

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication :

3 001 202

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national :

13 00190

⑤① Int Cl⁸ : **B 65 D 3/28** (2013.01)

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 24.01.13.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 25.07.14 Bulletin 14/30.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *FRISSA CARMEN* — FR.

⑦② Inventeur(s) : *FRISSA CARMEN.*

⑦③ Titulaire(s) : *FRISSA CARMEN.*

⑦④ Mandataire(s) : *FRISSA CARMEN.*

⑤④ **CORNET A FRITES AVEC COMPARTIMENT ASSAISONNEMENT INTEGRE.**

⑤⑦ Cornet à frites en carton ou papier alimentaire com-
prenant un compartiment séparé destiné à recevoir les
sauces et réalisé par pliage à partir d'une feuille.

FR 3 001 202 - A1



FRISSA CARMEN

Chemin de Berniche N° 19

33780 SOULAC SUR MER

LE 21/01/ 2013

OBJET :demande de dépôt de brevet

DESTINATAIRE : INPI

DESCRIPTION DE L'INVENTION

Invention d'un cornet a frites en carton ou papier alimentaire semblable a ceux du commerce mais présentant la particularité d'avoir un compartiment séparé destiné a recevoir les sauces telles que mayonnaise, moutarde etc...généralement vendues avec.

Ce compartiment fait partie intégrante du cornet d'origine, n'est pas rapporté ni collé .il ne s'agit la que du résultat du pliage du cornet a partir d'une feuille plane découpée et percée qui permet au vendeur de constituer un ensemble opérationnel de 2 cornets en quelques secondes.il peut etre décliné comportant plusieurs tailles il suffit de faire varier la taille du support.

A ce jour les sauces sont versées directement sur les frites avec les inconvénients que l'on imagine .Avec ce cornet les 2 produits sont séparés.

Son appellation sera FRIT 2 BAGS

Carmen FRISSA



CROQUIS COTE

echelle 1/2



